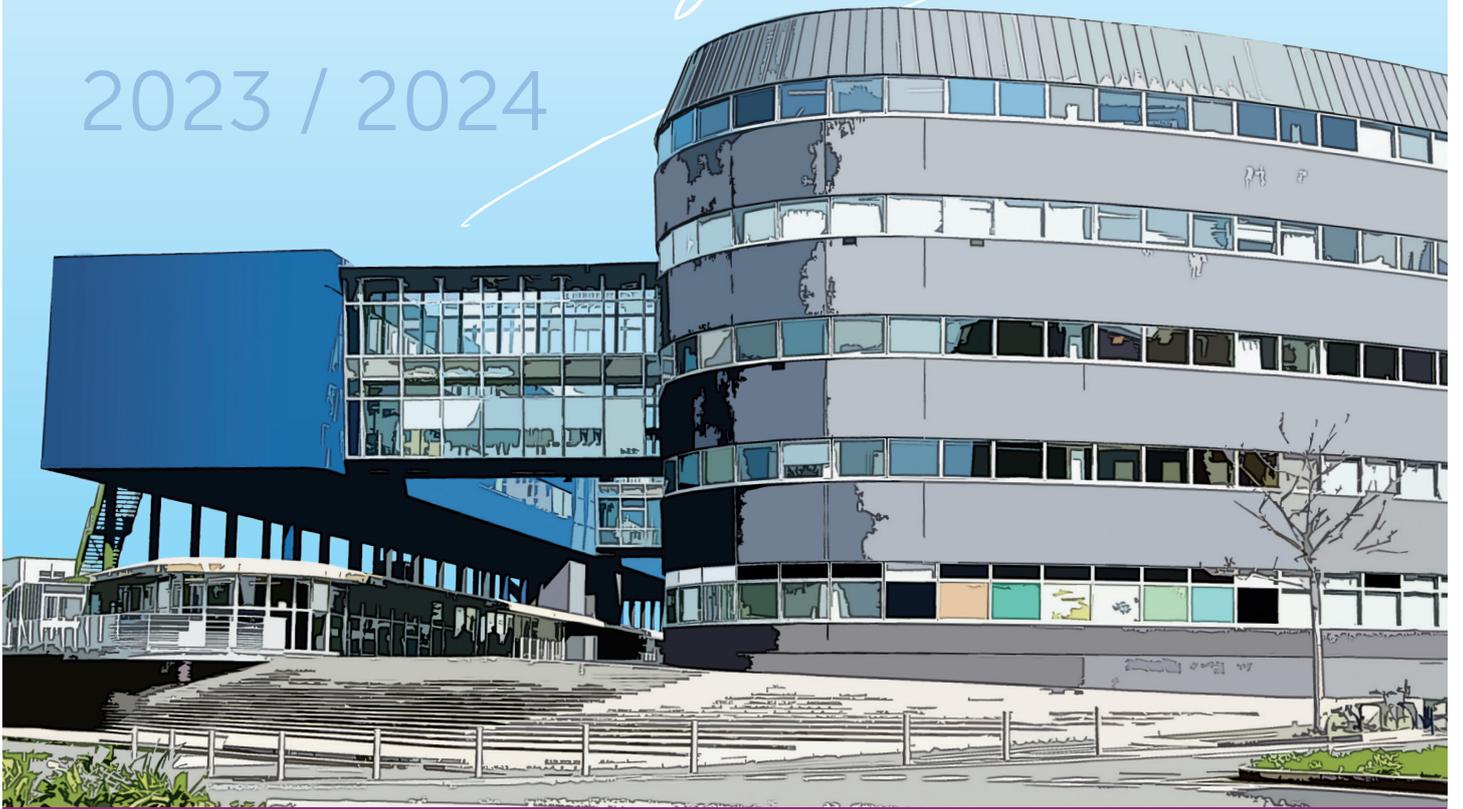


# GUIDE des ÉTUDES

*V. Ségalier*

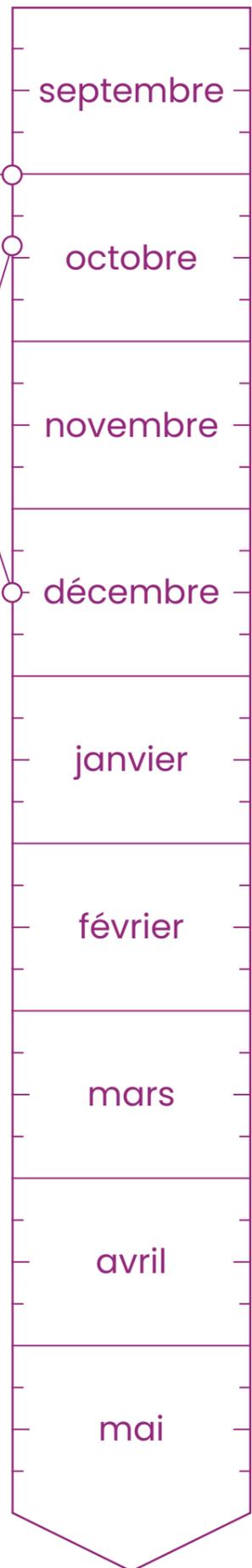
2023 / 2024



# DATES IMPORTANTES

Date limite des inscriptions administratives  
30 septembre 2023

Date limite de dépôt des demandes de remboursement des droits universitaires (non boursiers)  
13 octobre 2023 et 15 décembre 2023



**Demande de RSE**  
Régime Spécial d'Études au titre du semestre impair du 18 septembre 2023 au 13 octobre 2023

**Demande de dispenses et report de notes, double cursus**  
du 18 septembre 2023 au 13 octobre 2023

**Demande d'annulation d'inscription**  
avec ou sans remboursement possible de la date d'inscription jusqu'au 30 novembre 2023

**Demande de césure**  
de l'inscription administrative jusqu'au 30 septembre 2023 pour le semestre impair et l'année et jusqu'au 15 décembre 2023 pour le semestre pair

**Demande de dispenses et report de notes**  
au titre du semestre pair du 15 janvier 2024 au 9 février 2024

**Demande de RSE**  
Régime Spécial d'Études au titre du semestre pair du 15 janvier 2024 au 9 février 2024

**Demande de DSE**  
Dossier Social Étudiant pour l'année 2024-2025 sur le site du CROUS



**HORAIRE D'ACCUEIL**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45

**CONTACT**  
Bureau A117 - 1<sup>er</sup> étage  
Tél. 02 98 01 63 22

[scolarite.lettres@univ-brest.fr](mailto:scolarite.lettres@univ-brest.fr)

# CALENDRIER 2023 - 2024

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D
5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S
11 L	11 M	11 S	11 L	11 D	11 D
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V
31 M	31 M	31 V	31 D	31 M	31 S

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J
2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S
4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D
5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L
6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M
7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S
11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D
12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S
18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M
22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M	31 V	31 M	31 M	31 S

Licence : ■ Examens ■ Jurys  
 — Arrêt des cours — Fermeture de l'UBO — Vacances académie Rennes

**Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :**  
 • Pour les licences et licences professionnelles : 1<sup>er</sup> octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)  
 • Pour les masters : 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

• Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet  
 • Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/23 au 30/09/24, dans le respect du calendrier défini par chaque composante.

# OFFRE DE FORMATION & CONTACTS LICENCES

## ARTS, LETTRES ET LANGUES

- ▶ **ARTS** – Parcours : **Arts**  
Bureau : B207 – Tél. 02 98 01 83 10 ..... Mail : secretariat.arts@univ-brest.fr
- ▶ **LETTRES** – Parcours : **Lettres classiques / Lettres modernes**  
Bureau : B207 – Tél. 02 98 01 83 10 ..... Mail : secretariat.parcourslettres@univ-brest.fr
- ▶ **LLCER Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales** – Parcours : **Anglais / Espagnol**  
Bureau : B307 – Tél. 02 98 01 63 25 ..... Mails : secretariat.anglais@univ-brest.fr – secretariat.espagnol@univ-brest.fr
- ▶ **LLCER Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales** – Parcours : **Breton**  
Bureau : B205 – Tél. 02 98 01 63 28 ..... Mail : secretariat.celtique@univ-brest.fr
- ▶ **LEA Langues Étrangères Appliquées** – Parcours : **Anglais – Allemand / Anglais – Chinois / Anglais – Espagnol / LEA – Droit, carrières internationales**  
Bureau : B309 – Tél. 02 98 01 63 26 ..... Mail : secretariat.parcourslettres@univ-brest.fr

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- ▶ **HISTOIRE** – Parcours : **Histoire, Géographie / Histoire, Sciences politiques / Histoire, Art et archéologie / POP histoire**  
Bureau : B205 – Tél. 02 98 01 63 28 ..... Mail : secretariat.histoire@univ-brest.fr
- ▶ **HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE** – Parcours : **Histoire de l'art, Archéologie / Droit, Marchés de l'art / Patrimoine**  
Parcours proposés uniquement au pôle de Quimper ..... Mail : pole.quimper@univ-brest.fr
- ▶ **GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT** – Parcours : **Mer, Environnement, Tourisme, Aménagement, Littoral / Aménagement et urbanisme**  
Bureau : B205 – Tél. 02 98 01 63 28 ..... Mail : secretariat.geographie@univ-brest.fr
- ▶ **SCIENCES DE L'HOMME, ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE** – Parcours : **Ethnologie à partir de la licence 3**  
Bureau : B209 – Tél. 02 98 01 68 28 ..... Mail : secretariat.ethnologie@univ-brest.fr
- ▶ **PHILOSOPHIE** – Parcours : **Philosophie / POP philosophie**  
Bureau : B209 – Tél. 02 98 01 68 28 ..... Mail : secretariat.philosophie@univ-brest.fr
- ▶ **SOCIOLOGIE** – Parcours : **Sociologie / POP sociologie**  
Bureau : B209 – Tél. 02 98 01 68 28 ..... Mail : secretariat.sociologie@univ-brest.fr
- ▶ **PSYCHOLOGIE** – Parcours : **Psychologie**  
Bureau : B211 – Tél. 02 98 01 68 29 ..... Mail : secretariat.psychologie@univ-brest.fr

## LICENCES PROFESSIONNELLES

- ▶ **INTERVENTION SOCIALE : accompagnement de publics spécifiques** – Parcours : **Responsable d'actions gérontologiques**  
Bureau : B206 – Tél. 02 98 01 80 25 ..... Mail : lp.actions-gerontologiques@univ-brest.fr
- ▶ **MÉTIERS DU TOURISME ET DES LOISIRS** – Parcours : **Conception de produits touristiques et valorisation des territoires / Hébergement et environnement touristiques**  
Parcours proposés uniquement au pôle de Quimper ..... Mail : pole.quimper@univ-brest.fr

## ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

- ▶ **UE TRANS. NUMÉRIQUE** Bureau : A201 – Tél. 02 98 01 68 81 ..... Mail : secretariat.numerique@univ-brest.fr
- ▶ **UE TRANS. LANGUES** Bureau : A301 – Tél. 02 98 01 71 72 ..... Mail : secretariat.langues-CIL@univ-brest.fr
- ▶ **UE TRANS. PVP** Bureau : A201 – Tél. 02 98 01 68 81 ..... Mail : secretariat.PVP@univ-brest.fr
- ▶ **UE TRANS. SEA EU** Bureau : A309 – Tél. 02 98 01 63 68 ..... Mail : secretariat.SEA-EU.LSH@univ-brest.fr

# OFFRE DE FORMATION & CONTACTS MASTERS

## ARTS, LETTRES ET LANGUES

- ▶ **ALC Arts, Lettres et Civilisations** – Parcours : **TILE Textes, Images et Langues Étrangères / Agrégation d'anglais** : Préparation à l'enseignement supérieur  
Bureau : B303 – Tél. 02 98 01 63 27 ..... Mail : master.ALC@univ-brest.fr
- ▶ **ARTS DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE VIVANT** – Parcours : **Artistes des musiques traditionnelles**  
Bureau : B303 – Tél. 02 98 01 63 27 ..... Mail : master.artistes-musiques-trad@univ-brest.fr
- ▶ **DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS** – Parcours : **Management du spectacle vivant**  
Bureau : B303 – Tél. 02 98 01 63 27 ..... Mail : dpec@univ-brest.fr
- ▶ **LETTRES** – Parcours : **LICE Littérature, Correspondances, Éditions / Agrégation de lettres** : Préparation à l'enseignement supérieur  
Bureau : B306 – Tél. 02 98 01 63 57 ..... Mail : master.lettres@univ-brest.fr
- ▶ **FLE Français Langue Étrangère** – Parcours : **Langue, didactique, culture**  
Bureau : B303 – Tél. 02 98 01 63 27 ..... Mail : master.fle@univ-brest.fr
- ▶ **LANGUES ET SOCIÉTÉS** – Parcours : **Langues et cultures celtiques en contact**  
Bureau : B303 – Tél. 02 98 01 63 27 ..... Mail : master.L3C@univ-brest.fr
- ▶ **TRADUCTION ET INTERPRÉTATION** – Parcours : **Rédaction-Traduction**  
Bureau : B306 – Tél. 02 98 01 63 57 ..... Mail : master.redacteur-traducteur@univ-brest.fr
- ▶ **LEA Langues Étrangères Appliquées** – Parcours : **Management de projets internationaux multilingues**  
Bureau : B306 – Tél. 02 98 01 63 57 ..... Mail : master.LEA@univ-brest.fr

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- ▶ **CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS** – Parcours : **Civilisations, cultures et sociétés**  
Bureau : B208 – Tél. 02 98 01 68 05 ..... Mail : master.CCS@univ-brest.fr
- ▶ **ÉPISTÉMOLOGIE, HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES** – Parcours : **Histoire culturelle des sciences et techniques, humanités numériques et médiation**  
Bureau : B208 – Tél. 02 98 01 68 05 ..... Mail : master.HST@univ-brest.fr
- ▶ **PSYCHOLOGIE** – Parcours : **SPI / RESPI / CAER**  
Bureau : B204 – Tél. 02 98 01 63 39 ..... Mails : masterpsycho.spi@univ-brest.fr – masterpsycho.respi@univ-brest.fr  
masterpsycho.caer@univ-brest.fr
- ▶ **PSYCHOLOGIE CLINIQUE, PSYCHO-PATHOLOGIE, PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ** – Parcours : **Psychologie du vieillissement : approche intégrative**  
Bureau : B204 – Tél. 02 98 01 63 39 ..... Mail : master.PVAI@univ-brest.fr
- ▶ **ÉTUDES SUR LE GENRE** – Parcours : **Corps et bio-politique / Discriminations**  
Bureau : B204 – Tél. 02 98 01 63 39 ..... Mail : master.etudes-genre@univ-brest.fr
- ▶ **IDS Intervention et Développement Social** – Parcours : **Direction et responsabilité de services et de projets vieillissements - handicaps / Direction et responsabilité de services et de projets enfance - famille**  
Bureau : B206 – Tél. 02 98 01 80 25 .. Mails : ids.vieillissements-handicaps@univ-brest.fr – ids.enfance-famille@univ-brest.fr
- ▶ **TOURISME LITTORAL** – Parcours : **Management des activités et structures touristiques littorales**  
Parcours proposés uniquement au pôle de Quimper ..... Mail : pole.quimper@univ-brest.fr
- ▶ **PATRIMOINE ET MUSÉES** – Parcours : **Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels**  
Parcours proposés uniquement au pôle de Quimper ..... Mail : pole.quimper@univ-brest.fr

## ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

- ▶ **UE TRANS. NUMÉRIQUE** Bureau : A201 – Tél. 02 98 01 68 81 ..... Mail : secretariat.numerique@univ-brest.fr
- ▶ **UE TRANS. LANGUES** Bureau : A301 – Tél. 02 98 01 71 72 ..... Mail : secretariat.langues-CIL@univ-brest.fr
- ▶ **UE TRANS. PVP** Bureau : A201 – Tél. 02 98 01 68 81 ..... Mail : PVP.masters@univ-brest.fr

# INSCRIPTION ET ORGANISATION DES ÉTUDES

## INSCRIPTION

L'inscription comporte deux volets :

### 1- L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, aussi appelée IAWeb

à partir de laquelle la carte étudiant.e vous est délivrée. Cette inscription est indispensable pour que vous soyez reconnu.e comme étudiant.e. et pour que vous puissiez accéder à l'ENT (Environnement Numérique de Travail)

### 2- L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE, aussi appelée IPweb

qui enregistre les Unités d'Enseignement (UE) et les Éléments constitutifs (EC = les cours) choisis, qui permet votre inscription aux examens.

Nous vous invitons à faire très attention aux consignes qui vous seront données concernant votre IPweb.

## ORGANISATION DES ÉTUDES

### 1- SEMESTRES, UE, EC

La formation est organisée en semestres et chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE), elles-mêmes composées d'Éléments Constitutifs (EC)

Les cours peuvent prendre trois formes :

- des Cours Magistraux (CM)
- des Travaux Dirigés (TD) en groupes de 46 maximum
- des Travaux Pratiques (TP) en petits groupes (20 maximum) dans les laboratoires de langues et les ateliers informatiques.

### 2- LES PASSERELLES

Tout.e.s les étudiant.e.s de 1<sup>ère</sup> année (sauf pour les licences arts et psychologie) ont la possibilité de choisir des enseignements en mineure ou parcours d'ouverture.

Des mineures sont dispensées au premier semestre ; les étudiants qui désirent se réorienter dans la licence qui correspond à leur choix de mineure (exemple L1 géographie avec mineure sociologie pour rejoindre la L1 sociologie) pourront solliciter une inscription dans la nouvelle formation à l'issue de leur premier semestre, sous certaines conditions à voir avec le service de scolarité.

Les licences histoire, philosophie et sociologie proposent une première année avec un parcours POP (Parcours d'Ouverture Pluridisciplinaire) permettant également des réorientations à l'issue de la première année.

**Attention :** les mineures géographie et histoire peuvent aussi être « annuelles ».

### 3- LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Les enseignements dits transversaux sont des enseignements communs à l'ensemble des licences. Ils sont obligatoires ou à choix :

- Compétences numériques,
- Centre Interdisciplinaire des Langues (CIL),
- UE Enjeux européens (enseignements d'ouverture dont les enseignements Sea-EU),
- Projet de Vie Professionnelle (PVP).

### 4- L'INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS

Les étudiant.e.s souhaitant s'inscrire dans un double cursus doivent procéder à une inscription complémentaire auprès de la scolarité avant le 1er octobre (sous certaines conditions à voir avec le service de scolarité).

Double cursus au sein de l'UFR Lettres et Sciences Humaines ou avec une autre UFR de l'UBO :

Si vous êtes inscrit.e en double cursus, vous pouvez bénéficier de dispenses et ou de reports de notes (à voir avec le service de scolarité).

### ATTENTION

Il ne sera pas toujours possible de suivre l'intégralité des cours, compte tenu des incompatibilités éventuelles dans les emplois du temps. Il ne peut y avoir de disposition particulière pour les examens : les étudiants devront tenir compte, à la fois des sessions de fin de semestre et de la session de rattrapage, pour passer l'intégralité de leurs épreuves.

## ORGANISATION DES EXAMENS

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) sont arrêtées au plus tard un mois après le début des cours ; ces modalités ne peuvent pas être modifiées, sauf cas exceptionnel. Le détail des épreuves prévues dans chaque Élément Constitutif (EC), à savoir le nombre, le type et le coefficient de chaque épreuve, est affiché auprès des secrétariats de filières. Vous pourrez également les consulter sur l'intranet du site de l'UFR Lettres et Sciences Humaines :

<https://nouveau.univ-brest.fr/faculte-lettres-sciences-humaines-segalen/fr/page/modalite-de-contrôle-des-connaissances-2022-2023-mcc>

### Les examens sont organisés en deux sessions (cf calendrier universitaire) :

- 1 - la première session d'examens des semestres impairs et pairs ;
- 2 - la deuxième session, dite de rattrapage, des semestres impairs et pairs

(certaines formations sont organisées en contrôle continu intégral, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'examens terminaux, vérifier bien vos Modalités de Contrôle).

### Il existe deux régimes d'études :

- 1 - le régime général : par défaut chaque étudiant.e est inscrit.e en régime général ;
- 2 - le régime spécial : pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un statut particulier.

## STATUTS PARTICULIERS

Certains statuts particuliers donnent accès à des conditions d'études adaptées :

Artiste de haut-niveau ; élu.e étudiant.e ; sportif.ve de haut niveau ; étudiant.e en situation de handicap.

Pour plus d'informations, voir : [https://www.univ-brest.fr/menu/formation/S\\_inscrire/Statuts-particuliers/](https://www.univ-brest.fr/menu/formation/S_inscrire/Statuts-particuliers/)

## RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES

Sous certaines conditions vous pouvez bénéficier du régime spécial d'études. Ce régime permet divers aménagements.

Pour plus d'informations :

<https://nouveau.univ-brest.fr/faculte-lettres-sciences-humaines-segalen/fr/page/demandes-specifiques>  
des formulaires et des modes d'emploi sont téléchargeables.

## UN RÉGIME DE SEMESTRES ET D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS (UE) CAPITALISABLES

Dans le cadre de la Licence, une UE est définitivement acquise lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant.e, compte tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs de cette UE, est supérieure ou égale à 10. (elle peut aussi être acquise par compensation, consulter le règlement des examens de l'UFR Lettres et Sciences Humaines).

- Une fois acquis, les UEs et les EC sont capitalisés, c'est-à-dire que vous en gardez le bénéfice tout au long du cycle licence.
- Un semestre est définitivement acquis lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant.e, est supérieure ou égale à 10.
- Une année peut être acquise par compensation si la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, l'étudiant.e est admis.e en année supérieure.
- Lorsqu'un semestre n'est pas acquis à la première session, l'étudiant.e peut se présenter à la 2e session pour les épreuves correspondant aux EC non acquis des UE non acquises.
- Les notes obtenues à la session 2 se substituent aux notes acquises en session 1 (pour exemple : 9/20 en session 1 et 7/20 en session 2, c'est la note de session 2 qui sera conservée même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Pour plus d'informations, consultez les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de chaque formation et le règlement des examens sur le site internet de l'UFR LSH.

## CAS D'ABSENCE AUX EXAMENS

ABI : absence injustifiée - ABJ : absence justifiée

### Évaluations en contrôle continu :

On parle de contrôle continu quand il existe plusieurs évaluations de l'enseignement au cours du semestre, et que ces évaluations conduisent à une note finale (seule note visible sur le relevé de notes pour l'enseignement concerné). Dans ce cadre :

- Une ABI à l'une des épreuves peut se traduire par 0/20 (zéro) et dans ce cas la moyenne est calculée avec l'ensemble des notes attribuées pour cet enseignement.
- Une ABJ à l'une des épreuves permet, selon les informations données par les enseignants en début d'année, soit de bénéficier d'une épreuve de remplacement quand celle-ci peut être proposée, soit de bénéficier de la neutralisation de l'épreuve (en ne tenant compte pour la note finale que des notes obtenues aux autres épreuves).

### Évaluations en session d'examens ou en HSE (hors session d'examens) :

- Pour toute absence, justifiée (ABJ) ou non (ABI) à une épreuve de la première session, la session de rattrapage fait office de session de remplacement. ABI ou ABJ (à la place de la note) se traduisent par DEF (défaillant) en résultat. La moyenne n'est pas calculée.
- Pour la session 2 :
  - ABI se traduit par un 0/20 (zéro) et la moyenne est calculée.
  - ABJ : l'étudiant.e peut bénéficier d'une épreuve de remplacement dans la mesure où cette épreuve peut être organisée avant la tenue des jurys de délibérations. En l'absence d'épreuve de remplacement, ABJ se traduit par 0/20 (zéro) et la moyenne est calculée. Toute épreuve de remplacement est organisée par le département concerné et sous sa responsabilité. La modalité doit être identique à l'épreuve initiale.

## CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier des épreuves est diffusé en amont des examens, avec indication de la date, du lieu et de la durée de l'examen : cette diffusion tient lieu de convocation. Il est consultable sur le site de l'UFR pour que l'ensemble des étudiants trouvent les informations nécessaires.

## ACCÈS EN ANNÉE SUPÉRIEURE

L'accès à l'année supérieure est prononcé par le jury à l'issue de chaque session d'examens.

Si les deux semestres ne sont pas validés, l'étudiant peut redoubler son année. Il est également possible d'accéder à l'année supérieure (L2 ou L3) avec un semestre de retard : seuls les étudiant.e.s qui auront validé au moins 15 ECTS sur les 30 ECTS dans chacun des deux semestres, seront autorisés à s'inscrire dans l'année immédiatement supérieure (avec obligation de rattraper les EC non validés dans les UE non validées).

Le diplôme de licence est délivré à l'étudiant régulièrement inscrit ayant validé les 6 semestres composant la licence, par capitalisation ou par compensation entre deux semestres consécutifs quand les MCCC de la mention l'autorise.

Sur décision de jury et seulement à l'issue de la seconde session, le diplôme de Licence peut également être délivré à l'étudiant.e remplissant les deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 10/20 dans l'ensemble des 6 semestres de Licence
- et avoir validé 5 semestres sur 6.

La mention du diplôme est attribuée en tenant compte de la moyenne générale obtenue sur l'ensemble des résultats de L3, en fonction des règles suivantes :

- moyenne égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien,
- moyenne égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien,
- moyenne égale ou supérieure à 16/20 : mention très bien.

# PLAN DE LA FACULTÉ V.-SEGALEN

